



## Concernant la lettre de démission

Par **Amandine76**, le **06/08/2012 à 19:37**

Bonjour,  
J'ai envoyé ma lettre de démission par lettre recommandée il y'a 1 semaine et j'ai un préavis de deux semaines. Mais sur la lettre j'ai écrit que je quitte mon poste le 31/08/12 et là on m'a proposé un travail en CDD. Est ce que je peux quand même partir ou c'est impossible?  
J'espère avoir une réponse très vite s'il vous plait.

Par **DSO**, le **06/08/2012 à 21:17**

Bonjour,  
Vous pouvez toujours indiquer à l'employeur que vous vous êtes trompée dans la durée de votre préavis, et que vous quitterez en conséquence l'entreprise en respectant le préavis conventionnel.  
Cordialement,  
DSO